

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de BRIEY  
Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 42  
Nombre de pouvoirs : 10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 21 septembre  
2022

**Etaient présents :**

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN -  
DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M.  
HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO -  
WAGNER

Date de publication sur le site internet :

Pour : 48  
Contre : 0  
Abstention : 4

12 OCT. 2022

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du  
point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL -  
GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE -  
JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI -  
MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER -  
PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER -  
WILMIN - ZOLFO

**N°12**

**Objet :** Recrutement d'un vacataire -  
Osmose

**Excusés :**

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL  
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON  
MME BOSIZIO  
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)  
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER  
M. LENOBLE  
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT  
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)  
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI  
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI  
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL  
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER  
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI  
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

**Absents :**

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Un recrutement de vacataire s'avère nécessaire aux besoins du service pour effectuer une mission de surveillance de baignade à Osmose. Cette mission ponctuelle à caractère discontinu sera rémunérée à la vacation et après service fait.

Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19.32 €.

Le vacataire adressera mensuellement, avant le 5 de chaque mois, un tableau à la collectivité mentionnant le nombre d'heures effectuées

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220927-20220927D12B-DE



**Vu le code général de la Fonction Publique ;**

**Après avis favorable du Comité Technique du Grand Longwy du 19 septembre 2022 ;**

**Après avis favorable de la commission Finances et ressources humaines du 12 septembre 2022 ;**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter un vacataire du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation (*à compléter*) :
  - o sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19.32 €.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits

Le Président  
Serge DE CARLI